



ASSOCIATION SPORTIVE DU LYON SALVAGNY GOLF CLUB

La Tour de Salvagny, le 12 juin 2025

Cher(ère) membre,

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin dernier, nous n'avons pas atteint le quorum. La présentation a été faite et les budgets ont été présentés, mais aucun vote n'a eu lieu.

Conformément aux statuts, j'ai l'honneur de vous informer que nous organisons une deuxième **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le vendredi 27 juin 2025** au Lyon Salvagny Golf Club juste après l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun quorum n'est requis, et comme aucun changement n'a été apporté par rapport au 11 juin, nous procéderons au vote des résolutions, directement, avec un rappel des éléments essentiels.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice 2024 (Résolution n°1)
- Quitus au président et au trésorier (Résolution n°2)
- Elections au Comité Directeur (Résolution n°3)
- Pouvoir pour les formalités (Résolution n°4)

Je vous prie de croire, cher(ère) membre, à mes sentiments golfigues et amicaux les meilleurs.

Le président de l'Association Sportive,

Pascal Sordet